



Initiales du maire

Initiales du Sec.-
Trés.

**Procès-verbal d'une séance extraordinaire
du Conseil municipal
de la Municipalité du Canton de Potton**

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue **lundi, le 15 mars 2015**, à la salle des comités de l'Hôtel de Ville. La séance débute immédiatement après la séance de travail soit 20h45.

Sont présents, *le Maire Louis Veillon, les Conseillères Diane Rypinski Marcoux et Edith Smeesters, les Conseillers André Ducharme, Michel Daigneault, Pierre Pouliot et Michael Laplume.* La séance est présidée par Louis Veillon. Le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. Aucun citoyen assiste à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET PRÉSENCES

Le Maire, Louis Veillon constate que tous ont renoncé à l'avis de convocation, qu'il y a quorum et donc il déclare la session ouverte.

2015 03 25

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Pierre Pouliot
et résolu**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté:

**ORDRE DE JOUR
de la séance extraordinaire
lundi, le 15 mars 2016 à 18 heures**

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Notion d'écotourisme dans le Canton de Potton;
4. Avis de motion pour le règlement 2006-341-B modifiant le règlement 2006-341 et son amendement relatif à la protection des chemins;
5. Avis de motion pour le règlement numéro 2016-433 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence;
6. Période de questions;
7. Affaires diverses;
8. Fermeture de la séance.

Adopté.

2015 03 26

3- Notion d'écotourisme dans le Canton de Potton

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a décrété en 2014 un plan stratégique pour Potton et que ce plan comporte sous la rubrique « accroître l'activité économique » l'action « reconnaître le récréotourisme comme premier moteur de l'économie locale et favoriser son expansion ».

CONSIDÉRANT QUE le récréotourisme englobe l'écotourisme;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté d'une norme sur le tourisme concernant les produits d'écotourisme par son Bureau de Normalisation du Québec sous le titre NQ 9700-060/2003;

EN CONSÉQUENCE,
**il est proposé par Edith Smeesters
et résolu**

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

D'ENDOSSER la norme NQ 9700-060/2003 portant sur l'activité d'écotourisme qui y est défini comme suit:

« Forme de tourisme qui vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité, qui comprend une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu, qui favorise une attitude de respect envers l'environnement, qui repose sur les principe de développement durable et qui entraîne des bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales et régionales » (source: Bureau de la normalisation du Québec, NQ 9700-060-2003 –page 3 alinéa 3 de la section définitions commençant page 2).

Adoptée.

4- Avis de motion pour le règlement 2006-341-B modifiant le règlement 2006-341 et son amendement relatif à la protection des chemins

Le Conseiller **Michel Daigneault** donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2006-341-B sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement a pour objet de modifier le règlement afin d'apporter une modification à l'article 12 - Pénalité dudit règlement pour en renforcer l'étendu en cas d'infraction.

Bien qu'un avis de motion pour ce règlement modificateur ait été donné il y a de nombreuses années, ledit règlement n'a jamais été adopté formellement. Le présent avis de motion signale donc l'intention d'adopter ce règlement modificateur dès la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

Donné.

5- Avis de motion pour le règlement numéro 2016-433 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence

Le Conseiller **Michael Laplume** donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2016-433 sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement proposé, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence, consolide et remplace le règlement 2007-349-A(2010) et ses amendements; il propose aussi une simplification du processus de délégation et des annexes qui la supporte.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

Donné.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

7- AFFAIRES DIVERSES

8- FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Michael Laplume** et résolu que l'assemblée soit levée à 21h05.

Le tout respectueusement soumis,

Louis Veillon

Thierry Roger,

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

Maire

Directeur général secrétaire trésorier

Je, Louis Veillon, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.